

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1.

Débitrice: **CDAI SA**, Vers Pré 10, 1890 St-Maurice
2.

Déclaration de faillite: 25.01.2011
3.

Suspension de faillite: 13.04.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.05.2011
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Carence dans l'organisation de la SA, art. 731b, al. 1, ch. 3 CO

Office des faillites St-Maurice

1890 St-Maurice

00624113